

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 711

présenté par
M. Valletoux

ARTICLE 10 BIS

À la fin de l'alinéa 19, supprimer les mots :

« , choisis par ces organismes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel. Ces « délégués » sont, par définition, choisis par l'organisme qui les délègue.